

Conseil municipal d'Octeville-sur-mer
Séance du 1^{er} décembre 2021
Dossier 134 A

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire : le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L.2312-1, que le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires ; ce rapport donne lieu au débat d'orientations budgétaires.

En propos liminaire, je tiens tout d'abord à vous indiquer que les taux des taxes locales resteront inchangés en 2022 à Octeville-sur-mer et ce depuis 2010 :

- taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires: 14,36 % ;
- taux de la taxe sur le foncier bâti : 52,62 % ;
- taux de la taxe sur le foncier non bâti : 34,13 %.

Je vous rappelle que la loi de finances pour 2020 a supprimé intégralement la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023 : dès l'exercice budgétaire 2021, les communes ont perçu, en compensation de leur perte de recettes de taxe d'habitation, le produit du foncier bâti auparavant perçu par les Conseils départementaux. Le taux départemental de TFB est par conséquent venu s'ajouter au taux communal, pour atteindre à Octeville-sur-mer en 2021 un pourcentage de 52.62 % (27.26 % pour le taux communal et 25.36 % pour le taux départemental).

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.

1. Le contexte économique et financier

La crise sanitaire a eu un impact sur les finances de la commune en 2021 comme en 2020 :

- les recettes liées aux produits des services ont été diminuées ; il en est de même pour la taxe additionnelle aux droits de mutation en 2020 avec une reprise nette en 2021 ;
- les dépenses liées à l'hygiène renforcée et un encadrement des enfants beaucoup plus strict sur le temps de pause méridienne ont fortement augmenté, en 2021 comme en 2020 même si la rentrée de la Toussaint 2021 s'annonce avec l'allègement de certains dispositifs.

Par sécurité, l'hypothèse retenue pour 2022 est que les contraintes et les conséquences financières liées à la pandémie soient identiques en 2022 par rapport à 2021 : encadrement et hygiène renforcés et contexte économique tendu suite à la crise économique de 2020 et 2021.

2. Les chiffres clés de la commune d'Octeville-sur-mer

Dans ce contexte nous évoquerons ci-après la structure et l'évolution envisagée des principaux postes de notre budget de fonctionnement avec un focus sur l'encours de la dette.

Le tableau suivant reprend de manière synthétique, les éléments du compte administratif pour les années 2014 à 2020, une estimation pour 2021 et une tendance pour 2022 à ce jour (en milliers d'euros (K€)), l'exercice en cours n'étant pas clôturé et les prévisions pour l'année 2022 en cours d'élaboration :

Compte administratif	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Estim 2021	Prév 2022
Charges à caractère général	1199	1241	1171	1080	1022	1043	965	1050	1100
Charges de personnel	2737	2831	2710	2673	2763	2705	2737	2850	2900
Autres charges de gestion courante	524	536	607	729	755	684	680	690	700
Intérêts de la dette	299	284	270	263	250	235	220	206	214
Autres dépenses de fonctionnement	47	54	84	97	97	82	88	136	148
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4806	4947	4842	4846	4900	4749	4690	4932	5062

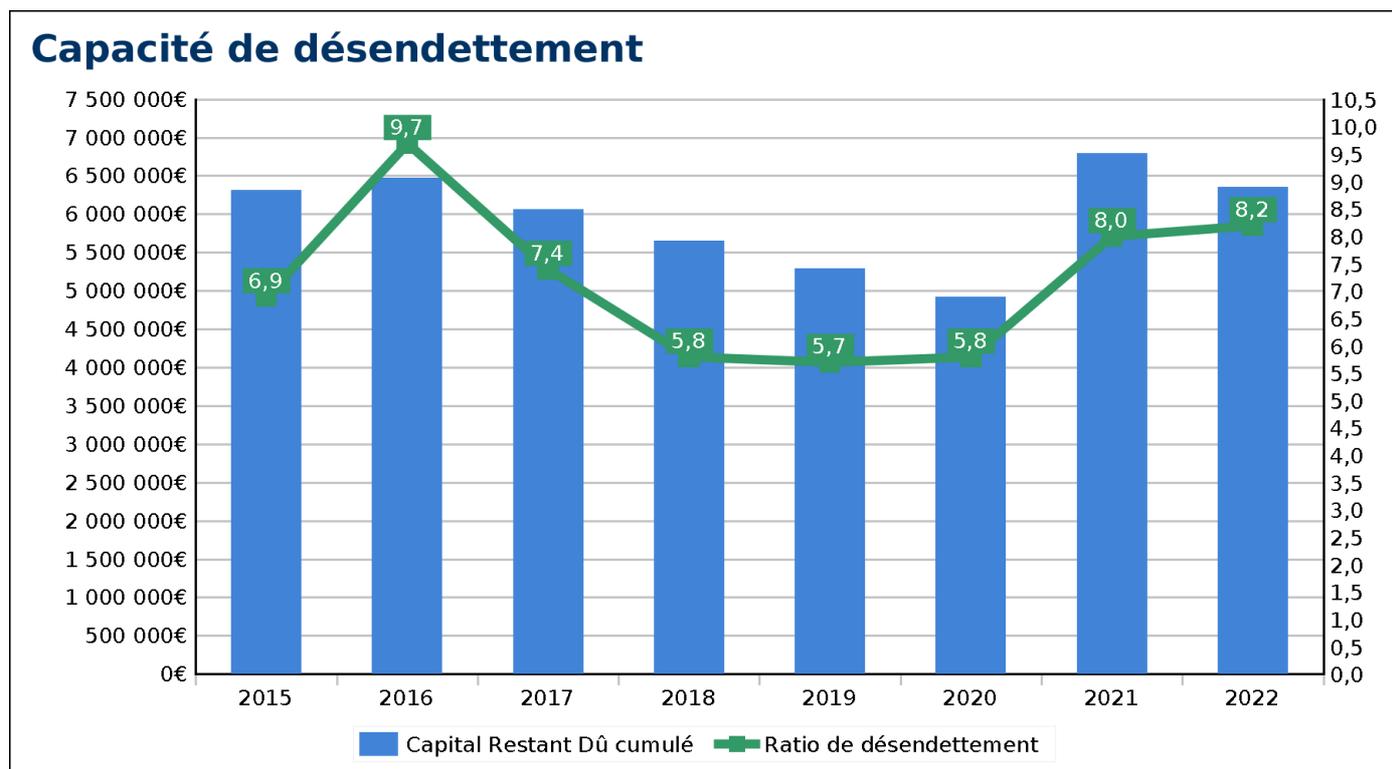
Produit des contributions directes	2707	2788	2821	2863	2930	3056	3110	2500	2540
Fiscalité transférée	156	156	156	156	156	156	156	156	156
Fiscalité indirecte	932	1002	1011	1115	1092	960	874	1040	1040
Dotations	1326	1239	972	909	951	814	792	1405	1405
Autres recettes d'exploitation (dont produits exceptionnels)	632 (98)	668 (3)	833 (284)	870 (245)	744 (73)	913 (227)	680 (87)	1800 (1200)	600 (0)
Autres recettes d'exploitation hors produits exceptionnels	534	665	549	625	671	686	593	600	600
Total des recettes réelles de fonctionnement	5753	5865	5793	5912	5873	5900	5612	6901	5741
Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels	5655	5862	5515	5667	5800	5673	5525	5701	5741

Épargne brute (hors produits exceptionnels)	947	918	666	821	900	924	835	769	679
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

L'encours de dette global de la commune au 31 décembre 2021 représente 6,8 millions d'euros répartis en 11 lignes d'emprunt.

Le ratio de désendettement fin 2021 est d'environ 8 ans.

Un emprunt de 2 200 000€ a été contracté fin 2021 pour financer l'espace culturel.



3. Les grandes orientations budgétaires pour 2022

L'objectif premier de la municipalité est de préserver l'épargne brute malgré la progression de certaines dépenses de fonctionnement et la baisse continue des dotations de l'État.

L'évolution de cette capacité d'autofinancement des investissements programmés sera liée en partie à la progression des économies sur la consommation des fluides, à l'évolution du cours des énergies.

Les autres dépenses et recettes sont maîtrisées et relativement stables, seules les recettes fiscales peuvent évoluer en fonction de la livraison des programmes immobiliers en cours.

Les projets principaux d'investissements de l'année 2022 sont les suivants :

- environnement :
 - aménagement de l'aire des Monuments aux morts et du square Huart ;
 - aménagement d'un cheminement impasse Auguste Huart ;
 - entretien du bois Adigard ;
 - poursuite de la rénovation du bâtiment des services techniques (rénovation de la façade et de la toiture préalablement à la pose d'une centrale solaire photovoltaïque) ;
- culture :
 - acquisition de livres pour la médiathèque ;
 - démarrage des travaux de l'espace culturel ;
- cimetière :
 - rénovation de la clôture ;

- réaménagement partiel ;
- acquisition de deux nouveaux columbariums ;
- sport :
 - rénovation des sanitaires du gymnase Michel Adam ;
 - aménagement de l'arrière du terrain principal de l'Espace du Littoral ;
 - aménagement d'un club house pour le tennis club ;
- scolaire :
 - école Jules Verne :
 - rénovation d'un préau ;
 - phase 2 de la rénovation des salles de classe ;
- bâtiments communaux :
 - rénovation de la façade de la mairie ;
- fonctionnement des services communaux :
 - remplacement de deux véhicules ;
 - acquisition d'une tondeuse autoportée ;
 - renouvellement de postes informatiques, logiciels et téléphonie.

Le projet de budget primitif 2022 sera présenté en commission des finances le 8 décembre 2021 puis proposé au conseil municipal le 17 décembre 2021.

Le compte administratif 2021 sera exposé en commission des finances au cours du 1^{er} trimestre 2022 puis soumis au vote du conseil municipal.